



Déclaration du CII sur les infections et les décès des agents de santé

L'OMS publie les directives provisoires sur les politiques et la gestion des personnels de santé dans le contexte de la riposte à la pandémie de COVID-19

Genève, Suisse, 9 décembre 2020 - La pandémie de COVID-19 a coûté la vie à au moins 1 500 infirmières et à de nombreux autres agents de santé, mais jusqu'à présent, il n'y a pas eu de recueil systématique et normalisé d'informations sur ces décès, ni sur le nombre de membres du personnel ayant été infectés.

Depuis mai 2020, le Conseil International des Infirmières (CII) appelle à ce que ces informations soient rassemblées et conservées de façon centralisée, afin qu'elles puissent nous aider à comprendre le virus et peut-être sauver des vies, et qu'elles constituent un registre officiel des personnes décédées.

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) vient de publier un rapport sur les personnels de santé durant la pandémie, incluant la nécessité de conserver les données demandées par le CII.

Howard Catton, le Directeur général du CII, qui a contribué au rapport au nom des infirmières du monde entier, a déclaré :

« Nous appelons depuis des mois à ce que ces informations soient centralisées, c'est donc une bonne nouvelle. L'OMS fournit des directives claires sur la façon dont ces données doivent être rassemblées et mises en commun, et il appartient désormais aux pouvoirs publics d'enregistrer des données fiables, normalisées et comparables pour que nous puissions suivre le tribut prélevé par cette pandémie sur les infirmières et les autres agents de santé. Chaque décès dû à la COVID-19 est une tragédie et nous ne pouvons pas nous permettre de perdre des infirmières et d'autres agents de santé qui contribuent à lutter contre le virus. »

Les directives provisoires de l'OMS sur les politiques et la gestion des personnels de santé dans le contexte de la riposte à la pandémie de COVID-19 peuvent être consultées [ici](#).

* * *